Nations Unies A/58/362

Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 97 de l'ordre du jour provisoire*
Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Lettre datée du 11 septembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République du Tadjikistan a accueilli dans sa capitale Douchanbé, du 29 août au 1er septembre 2003, le Forum international sur l'eau douce. Ce Forum a été organisé en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, ainsi que la Fondation Aga Khan. Le Forum, consacré à l'Année internationale de l'eau douce, 2003, avait pour thème « Eau, environnement et sécurité ».

Près de 500 représentants de 53 pays, 11 institutions spécialisées et 91 organisations internationales ont participé à cette manifestation à laquelle ont assisté plus de 250 journalistes venus du monde entier.

Le Secrétaire général a adressé aux participants un message de salutation.

Dix-huit manifestations, organisées en marge du Forum, ont donné l'occasion aux gouvernements, aux représentants de la société civile, à des scientifiques éminents et à des experts des questions de l'eau d'échanger largement leurs points de vue. De l'avis des participants, le Forum s'est caractérisé par le dialogue, la coopération et la recherche commune de solutions aux problèmes de l'eau dans un monde aujourd'hui interdépendant.

Les participants au Forum ont adopté le texte conjoint de l'« Appel de Douchanbé pour l'eau », que vous trouverez ci-joint (voir annexe).

* A/58/150.

03-49894 (F) 190903 190903

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 97 de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Rashid **Alimov**

Annexe à la lettre datée du 11 septembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Appel de Douchanbé pour l'eau

L'eau douce, essentielle à la vie quotidienne et à l'intégrité des écosystèmes, est un élément déterminant du développement durable et de la réduction de la pauvreté. Lors du Sommet du Millénaire, en 2000, et du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, les dirigeants du monde entier ont reconnu l'importance de l'eau douce, et se sont fixés un calendrier strict pour protéger les ressources mondiales en eau, actuelles et futures, promouvoir l'hygiène publique et traiter les questions relatives à l'environnement.

La proclamation par l'Assemblée générale, à l'initiative du Gouvernement tadjik, de 2003 comme Année internationale de l'eau douce a contribué à une sensibilisation aux problèmes relatifs à l'eau douce et à la nécessité pressante de les résoudre. Exploitant l'élan donné, l'Année devrait permettre de passer des engagements et des promesses à l'action et à la mise en oeuvre.

C'est à cause de son caractère vital que l'eau est à la base de la coopération entre les peuples et les nations. Il faut recourir à une gestion intégrée des ressources en eau pour promouvoir la stabilité, la réduction de la pauvreté et le développement durable. Les pays doivent mettre en commun leurs connaissances, leur expérience et leurs acquis technologiques afin d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources en eau. Les pays qui partagent le même bassin fluvial doivent agir de concert pour protéger et utiliser cette ressource commune afin d'améliorer la situation économique et sociale de tous les habitants de ces bassins.

* * *

Nous, participants au Forum international de Douchanbé sur l'eau douce, représentant des gouvernements, des institutions scientifiques et des établissements d'enseignement, des pouvoirs locaux, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales et des entreprises privées,

Réaffirmons notre volonté d'appuyer et de mettre en oeuvre des mesures visant à porter au maximum la contribution de l'eau à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour le développement durable;

Appelons toutes les parties intéressées, et surtout celles qui sont ici présentes, à s'engager à réaliser les objectifs de développement du Millénaire ainsi que les buts et actions convenus dans le Plan d'application de Johannesburg, en :

- Menant des actions ciblées de gestion de l'eau visant à réduire la pauvreté et à promouvoir le traitement équitable des deux sexes;
- Mettant en place une gestion intégrée des ressources en eau, fondée sur une approche écosystémique tenant compte des intérêts de tous les secteurs qui tirent parti de ces ressources (l'énergie, l'agriculture, l'industrie, l'environnement, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, etc.);

- S'efforçant d'élaborer et de mettre en oeuvre des accords effectifs régissant la gestion des cours d'eau transfrontaliers ou frontaliers, en se fondant sur les cadres internationaux existants et en mettant les organisations gérant des bassins hydrographiques mieux à même de remplir leur mandat et leurs fonctions;
- Accroissant l'efficacité des moyens de production hydroélectrique et des capacités de distribution afin de mettre davantage l'accent sur les sources d'énergie renouvelables, en tenant dûment compte des conséquences environnementales et sociales;
- Pratiquant des stratégies de mobilisation des ressources novatrices et favorables aux pauvres, notamment l'application de politiques efficaces de tarification de l'eau, la facturation des services pour les écosystèmes, la conclusion de partenariats, en particulier avec le secteur privé, donnant la priorité aux besoins des nécessiteux;
- Encourageant l'exploitation et la remise en état viables des écosystèmes liés à l'eau, afin de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable consistant à réduire sensiblement, d'ici à 2010, la diminution de la diversité biologique;
- Sensibilisant l'opinion publique pour l'amener à comprendre qu'il importe d'informer les générations actuelles et futures sur les réponses efficaces à apporter aux défis du nouveau millénaire;
- Favorisant l'échange d'informations sur l'exploitation équitable et efficace des ressources en eau, et la répartition rationnelle de ces ressources entre les divers secteurs d'utilisation;
- Utilisant le réseau de sites Internet créé après le troisième Forum mondial de l'eau, à la suite de la présentation à la Conférence ministérielle du portefeuille d'actions entreprises dans le domaine de l'eau.

Prenons note des décisions prises et des appels lancés par les chefs d'État de la région de l'Asie centrale concernant diverses initiatives régionales, y compris la création du Fonds international pour sauver la mer d'Aral, afin de coordonner et d'améliorer la gestion des ressources en eau de la région;

Saluons la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer l'an 2003 Année internationale de l'eau douce comme suite à la proposition du Gouvernement tadjik, et remercions ce dernier de ses efforts louables pour accueillir, dans le cadre des manifestations de l'Année, le Forum international de Douchanbé sur l'eau douce;

Engageons l'Organisation des Nations Unies à donner suite aux conclusions et recommandations de la Commission du développement durable ayant trait à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains en proclamant la période 2005 à 2015 Décennie internationale de « l'eau pour la vie »; prions le Gouvernement tadjik de porter cette proposition à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies pour contribuer au suivi de l'Année internationale de l'eau douce;

Invitons les gouvernements, les organismes internationaux, le secteur privé et les autres parties concernées à en faire une décennie de l'action, en prenant des mesures pour :

- Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès, de façon adéquate et salubre, à l'eau potable et à l'assainissement;
- Améliorer les conditions d'hygiène pour réduire les risques qui causent la mort de 2 millions d'enfants par an, faute d'un accès convenable à l'eau potable;
- Protéger du point de vue de la quantité comme de la qualité le stock des ressources afin d'assurer la viabilité des générations actuelles et futures sur la planète;
- Mobiliser et investir des fonds suffisants dans les systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement; et
- Passer de l'élaboration des projets de gestion de l'eau à leur mise en oeuvre, en mettant l'accent sur une utilisation plus rationnelle de l'eau dans l'agriculture, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Adopté par les participants au Forum international sur l'eau douce de Douchanbé, le 1er septembre 2003.